

COMMUNE DE MARCHEMORET

COMPT E R E N D U S O M M A I R E

Nbre de conseillers	L'an deux mil quatorze, le 30 septembre à 20 heures,
En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 14	Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis DURAND, Maire,
Date de Convocation 22/09/2014	Etaient présents : Mrs Jean-Louis DURAND, Claude CALOÏ, Laurent BELLOY, Gilles MARLEIX, Mme Séverine LUCAS, Mrs Patrick MARY, Emmanuel VUAGNAT, Francis DESSE-MARY, David GIRARD, Christian COURBEBASSE, Mmes Emmanuelle BOURDON, Valérie ZERBIB.
Date d'affichage 07/10/2014	Absents excusés représentés : Mr Benjamin ayant donné pouvoir à Mr Laurent BELLOY ; Madame Laëtitia LEMAITRE ayant donné pouvoir à Mr Jean-Louis DURAND. Absent excusé : Mr Jean-Pierre MOCQUES Secrétaire de séance : Mme Valérie ZERBIB

Approbation du Procès-Verbal du 28 mai 2014

Le Procès-Verbal de la séance du 28 mai 2014 est approuvé à l'unanimité.

Modification de la délibération n° 14-10 du 3 avril 2014 – Délégations consenties au Maire par le conseil municipal

La délibération du 3 avril 2014 relative aux délégations consenties au Maire par le conseil municipal, transmise au titre du contrôle de légalité a suscité les observations notamment concernant le point 4 lié à la commande publique dont la réglementation a été modifiée.

Il convient de rapporter la précédente délibération.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Décision modificative

Il est proposé de prendre une décision modificative de la manière suivante :

Article 73923 - 15 038.62 €
Article 673 + 12 509.60 €
Article 6532 + 2 529.02 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Frais de représentativité

Monsieur le Maire ne peut plus bénéficier de frais de déplacement. Considérant son mandat spécial il convient de prendre une délibération pour qu'il puisse bénéficier de frais de représentativité correspondant à une mission déterminée dans son objet et limitée dans sa durée selon l'article L.2123.18 – CGCT.

Il est proposé de prendre une délibération pour attribuer à Monsieur le Maire une indemnité de représentation à compter du 28 mars 2014, versée par acomptes sur la base de frais engagés.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Projet de schéma régional de coopération intercommunale

Monsieur le Maire apporte les informations essentielles concernant le projet d'élaboration du schéma régional de coopération intercommunale d'Ile de France.

Afin de garantir une plus large concertation, le projet de schéma a été adressé aux conseils municipaux pour délibérer et faire connaître leur avis. Monsieur le Maire propose de reporter ce point au prochain conseil municipal pour prendre une délibération rédigée judicieusement et sans ambiguïté.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Opération PLUi – Réponse de la DDT

Suite à la délibération du 28 mai 2014, la DDT a informé qu'il convenait d'attendre les décrets d'application qui n'ont pas encore été publiés pour se prononcer.

Evolution des tarifs de la cantine

Monsieur le Maire propose de maintenir les tarifs des repas de cantine actuels au regard d'une légère baisse communiquée par le prestataire.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Modification du règlement intérieur du restaurant scolaire

Suite à la réforme des rythmes scolaires, il convient de modifier le règlement intérieur de la cantine et de revoir le mode d'inscription des enfants.

Monsieur le Maire propose de créer une commission pour travailler sur la modification du règlement intérieur.

Mmes ZERBIB, BOURDON, LUCAS, Mrs GIRARD, CALOÏ feront partie de cette commission. Mme DOUX-GAYAT y assistera.

Convention d'accès au Centre aquatique passée avec Plaine Oxygène

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d'accès au centre aquatique avec Plaine Oxygène pour la pratique de la natation des élèves de l'école Yves DUTEIL.

Les créneaux ont été définis de la manière suivante :

Le lundi de 14h à 14h40 du 02/03/2015 au 17/04/2015 : Classes CP au CM2

Le jeudi de 14h à 14h40 du 04/05/2014 au 19/06/2014 : Classes CP au CM2

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Convention passée avec le Syndicat Intercommunal du Lycée professionnel de Claye-Souilly : Participation aux frais de fonctionnement

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec le SI du Lycée professionnel de Claye-Souilly pour participer aux frais de fonctionnement de l'établissement.

Deux élèves de la commune fréquentent le Lycée. La participation s'élève à 187.40 € (2 x 93.70€)

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Convention de partenariat relative à l'organisation des transports scolaires sur circuits spéciaux

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat relative à l'organisation des transports scolaires sur circuits spéciaux pour la prise en charge des enfants du Hameau de Lessart se rendant à l'école Yves DUTEIL.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Questions diverses